

Un provisoire pesant

Autor(en): **Pérusset, Andrée**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **83 (1995)**

Heft 6-7

PDF erstellt am: **17.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-280713>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Berne, finalement reconduit en janvier pour une période de quatre ans. Marie-Louise Barben, sa responsable, est d'ailleurs déçue, ayant espéré qu'il serait instauré de façon permanente. Ou comme Zoug dont tout le monde sonnait déjà le glas. Le Conseil d'Etat vient de décider de prolonger ses activités pour quatre ans également. Maltraités ces Bureaux, et pourtant les cantons auront certainement besoin d'eux pour appliquer la loi sur l'égalité qui entrera en vigueur en janvier ou en juillet 1996. La loi fédérale prévoit que la Confédération distribue, initie et coordonne des projets d'égalité de l'emploi, elle oblige à avoir un office de consultation en matière d'égalité et encore à donner des aides financières pour des centres de consultation. Selon les cantons, les Bureaux pourraient avoir des compétences, donner de précieux conseils, voire être des partenaires. Et dans tous les cas informer le public en général sur les tenants et les aboutissants de cette nouvelle loi. A supposer, bien entendu, qu'il y ait une véritable et sincère volonté politique de faire passer le message de l'écrit dans les faits!

Brigitte Mantilleri

Un provisoire pesant

Les bureaux de l'égalité et leurs difficultés, tel était le sujet brûlant que l'ADF (Association suisse pour les droits de la femme) avait décidé de traiter lors de son assemblée annuelle des déléguées.

Patricia Schulz, directrice du Bureau fédéral de l'égalité, Marie-Louise Barben et Catherine Laubscher Paratte, responsables des Bureaux cantonaux bernois et neuchâtois, ont dit les tâches considérables qui pèsent sur leurs épaules, leur surcharge constante et l'impossibilité d'obtenir un poste supplémentaire.

Les déléguées cantonales ont à lutter constamment pour le maintien de leur budget ou de leur dotation en personnel, quand ce n'est pas pour le maintien du Bureau tout court. On le sait, tous les Bureaux cantonaux sont provisoires (le seul à avoir un statut constitutionnel est le Bureau jurassien «de la condition féminine», le premier créé). Ce statut provisoire est plus qu'inconfortable pour leurs responsables.

Marie-Louise Barben constate l'intérêt soudain des médias pour les Bureaux de l'égalité, particulièrement depuis le débat de plus de trois heures que le Grand Conseil bernois a consacré il y a quelques semaines à ce sujet. La presse s'intéresserait-elle davantage aux difficultés rencontrées par ces Bureaux qu'à l'immense travail accompli depuis leur création? Aucun service de l'Etat n'abat autant de travail avec si peu de moyens! ajoute-t-elle. Aucun service de l'Etat ne rencontre autant d'obstacles sur sa route! Mais plutôt que de se lamenter, les déléguées à l'égalité soulignent les aspects positifs de leur mission: leur travail est passionnant, il représente un défi constant, la routine n'existe pas pour elles. Il faut sans cesse inventer, il faut défendre ses idées, résister à tout point de vue imposé, demander un peu, même parfois beaucoup plus que ce qui paraît "raisonnable" à ceux qui décident. Le Bureau fédéral connaît les mêmes problèmes de surcharge constante et de manque de personnel, mais son assise est plus solide. Dépendant jusqu'à présent de l'Office fédéral de la culture, le Bureau aura le même statut qu'un office rattaché directement au Département de l'intérieur, cela dès l'entrée en vigueur de la loi sur l'égalité. Cette loi va se traduire par une augmentation des tâches du bureau de l'égalité, tâches qui ne pourront être remplies, insiste Patricia Schulz, sans l'aide des Bureaux cantonaux qui seront des relais indispensables pour l'application de cette loi.

Andrée Pérusset

**Vous pensez que votre
Banque Cantonale se doit
d'offrir les meilleures
prestations en matière de
compte salaire ?**



Nous aussi



**Banque Cantonale
de Genève**

Le compte **Salaire City** offre le meilleur rapport coût/rendement.
Venez le constater dans l'une de nos 32 agences!

LUMC 90/32